

ARRETE N° 2025-179

Chantier mobile travaux modernisation réseau E.P. pour changement de lanternes sur toute la commune

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 octobre 2025, par laquelle la SAS DEBELEC SALLÈLES, représentée par Madame BERTONE Justine, 45 chemin des Oliviers – 11590 SALLÈLES-D'AUDE, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement sur l'ensemble de la commune, afin de permettre le déroulement des travaux de modernisation du réseau d'éclairage public Hérault Énergie, par chantier mobile sur toute la commune pour changement des lanternes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la commune à partir du lundi 10 novembre 2025 pour une durée de 58 jours.

Article 2

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge du permissionnaire, afin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 04/11/2025

Publication sur le site internet de la commune le 04/11/2025

Puissalicon le 04/11/2025

Michel FARENC
Maire

